

Bulletin d'information oct 2014









Mairie de Lagny 930 rue principale 60310 LAGNY

mail: mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr

Tel: 03 44 93 01 05

Mardi:

De 14 h à 15 h 30 permanence de la secrétaire de Mairie. De 17 h 30 à 18 h 30 Permanence des élus

Vendredi:

De 18 h à 19 h 30 Permanence de la secrétaire de Mairie et des élus.

L'édito du Maire



Chers habitants et habitantes.

Quelques mois sont passés depuis les élections municipales. Les neuf nouveaux membres du conseil ont pris leurs marques dans les différentes commissions guidées par les anciens. Chaque commission travaille sur des projets divers et variés.

Des travaux vont démarrer à la fin du mois d'octobre dans la cour de la mairie ainsi que dans la cour des logements de l'ancien presbytère. Le mur d'enceinte du cimetière va aussi faire peau neuve.

Le site internet actuel va être fermé et nous travaillons sur un nouveau site plus adapté à une commune il sera en fonction dans quelques mois.

La rentrée des classes du mois de septembre fut un petit peu mouvementée avec l'application forcée de la réforme scolaire. Effectivement Mr le PREFET nous a imposé l'arrêt de l'école 27 minutes plus tôt le soir et l'école le mercredi matin. Tout cela va engendrer des frais supplémentaires pour les familles qui n'en avaient pas besoin. Après quelques semaines nous constatons que la fin de semaine est très dure pour les enfants, surtout pour les plus petits. Est-ce que cette réforme est justifiée ? Je continue à penser que non.

Coté manifestation, la fête communale ainsi que le 14 juillet furent encore réussit. Merci aux associations qui participent à l'organisation de celles -ci.

Merci à toutes les personnes qui nous ont accompagné avec le Sénateur Maire de Compiègne Philippe MARINI lors de la Commémoration du 19 septembre 2014.

Tous ensemble entretenons la mémoire de notre village et notamment pour que les plus jeunes n'oublient pas que notre Maire de l'époque Mr Paul PICARD, notre Curé Denis FLAMANT ainsi que trois habitants Mr LECLERC Raymond, Mr LAVAQUERY Octave et son Fils Mr LAVAQUERY Fernand furent fusillés derrière la Mairie pour défendre notre liberté.

Pour finir une réunion publique va être organisée au mois de novembre. Nous parlerons notamment des nouvelles normes concernant l'utilisation des produits de traitement dans les collectivités. Ce qui va nous amener à penser différemment et à prévoir des aménagements différents sur nos trottoirs.

Je vous rappelle que je suis à votre disposition pendant la permanence des élus le mardi de 17h30 à 18h30.

Votre Maire, Sébastien Nancel.

Sommaire:











Informations officielles	
- Compte rendu de réunion de conseil municipal	P 5 à 11
Le Village	
- Les Travaux	P 12
- Actualités	P 13
- Projets	P 14
La vie à Lagny	
- Retour sur	P 15 à 20
- Agenda	P 21 à 23
Patrimoine / culture	P 24
Histoire : Lagny en noir et blanc	
- Informations utiles	P 25
- bulletin de candidature Conseil des Jeunes	P 28

Rédaction, Conception et réalisation : La commission Communication

Nathalie Schmitt, Caroline Leuregans, Sandrine Minard, Delphine Guilbert, Thierry Lazzati, Michael Sanchez.

<u>Comité de relecture</u>: Sébastien Nancel, Pascal Capillon, Dominique Gorecki, Michael Sanchez



Informations officielles

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 11 septembre à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sébastien NANCEL, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Corinne BIGOT, Delphine GUILBERT, Caroline LEUREGANS, Sandrine MINARD, Nathalie SCHMITT, Emilie VATEL, MM Dominique GORECKI, Pascal CAPILLON, Christian ROLLET, Joël THIEBAUT (arrivé à 19 h 45), Thierry LAZZATI, John LLERENA, Michaël SANCHEZ.

Absents excusés :

Absents: Virginia DROMAT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$

1. ANNULATION DE DIFFERENTES DELIBERATIONS.

a/Monsieur le Maire présente différents courriers de la Préfecture de Beauvais demandant l'annulation de différentes délibérations prises le 4 avril dernier :

- Délibération n° 2 relative aux délégations au Maire par le Conseil Municipal
- Délibération n° 8 relative à l'élection des délégués de la commission d'appel d'offres
- Délibération n° 9 relative aux délégués du centre communal d'action social
- Délibération n° 15 relative aux délégations consenties par le conseil municipal aux adjoints

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces annulations.

2. PRISE DE NOUVELLES DELIBERATION SUITE A L'ANNULATION.

- a/ Délibération relative aux délégations au Maire par le Conseil Municipal

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 le CGCT,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat et par délégation du conseil municipal :

- d'arrêter de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;



- de fixer les tarifs de la salle des fêtes et des concessions du cimetière ;
- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer des contrats d'assurance;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elles ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

<u>Article 2</u>: Conformément à l'article L 2122-17 du CGCT, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

b/ Délibération relative à l'élection des délégués de la commission d'appel d'offres

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Dominique GORECKI	Michaël SANCHEZ
Corinne BIGOT	Nathalie SCHMITT
Christian ROLLET	Pascal CAPILLON



- c/ Délibération relative aux délégués du centre communal d'action social

DELEGUES	HABITANTS DU VILLAGE
Michaël SANCHEZ	
Caroline LEUREGANS	
Pascal CAPILLON	
Corinne BIGOT	

 d/ Délibération relative aux délégations consenties par le conseil municipal aux adjoints

CETTE DELIBERATION EST ANNULEE.

Les arrêtés ont été pris et envoyés.

Nous, Maire de la commune de Lagny,

Vu l'article L2122-18 du CGCT,

Considérant la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : de déléguer à :

- Monsieur Pascal CAPILLON, 1^{er} adjoint, les fonctions relatives aux domaines des finances et de l'administration générale
- Monsieur Michaël SANCHEZ, 2ème adjoint, les fonctions relatives aux domaines de la communication et du monde associatif
- Monsieur Dominique GORECKI, 3ème adjoint, les fonctions relatives aux domaines des travaux

Article 2 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de COMPIEGNE
- Monsieur le Receveur Municipal

3. INDEMNITES DU PERCETEUR.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

DECIDE:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable;
- d'accorder l'indemnité au taux de 100 % ;
- que cette indemnité sera accordée à Monsieur Gilles THOREL.

4. DELIBERATION INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2014.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu de la Préfecture de l'Oise, un courrier concernant la détermination du taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2014 dans le département de l'Oise.

Le taux d'augmentation retenu en 2013 était de 1,20 %. Pour l'année 2014, le taux prévisionnel d'évolution annuelle de l'indice des prix hors tabac a été estimé à 1,30 %.

Après en avoir, délibéré, le conseil municipal donne son accord pour fixer le taux à 1,30 %.

5. CONFIRMATION DU CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA COUR DES LOGEMENTS RUE DU CHATEAU.

Monsieur le Maire, après l'ouverture de l'appel d'offres du 8 septembre dernier auprès de différentes entreprises, présente les résultats suivants :

- VADEZ 12.624,83 € TTC
- LA COMPIEGNOISE DE TRAVAUX 13.914,30 € TTC
- PIVETTA 22.130,62 € TTC
- EUROVIA 15.559,74 € TTC
- DEGAUCHY 11.734,32 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise DEGAUCHY et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.



Monsieur le Maire, après l'ouverture de l'appel d'offres du 8 septembre dernier auprès de différentes entreprises, présente les résultats suivants :

- VADEZ 8.418,00 € TTC
- LA COMPIEGNOISE DE TRAVAUX 10.237,20 € TTC
- PIVETTA 10.901,27 € TTC
- DEGAUCHY 4.981,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise DEGAUCHY et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

5.2. CONFIRMATION DU CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MUR DU CIMETIERE.

Monsieur le Maire, après l'ouverture de l'appel d'offres du 8 septembre dernier auprès de différentes entreprises, présente les résultats suivants :

- SARL KACZALA
 - DESGARDINS
 17.588,69 € TTC
 - J.L. EVAIN
 - BERTRAND Loïc
 8.537,42 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise J. L. EVAIN et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

5.3. CONFIRMATION DU CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MUR DU PRESBYTERE.

Monsieur le Maire, après l'ouverture de l'appel d'offres du 8 septembre dernier auprès de différentes entreprises, présente les résultats suivants :

SARL KACZALA 18.816,00 € TTC
 DESGARDINS 10.241,10 € TTC
 J.L. EVAIN 10.130,41 € TTC
 BERTRAND Loïc 5.967,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise Loïc BERTRAND et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

6. POINT SUR LA COMMISSION COMMUNICATION.

Monsieur Michaël SANCHEZ informe le conseil que le site internet actuel est gratuit mais limité.

Après différentes recherches auprès de plusieurs hébergeurs, il s'avère qu'un hébergeur offre ce qu'il y a de mieux. Il travaille déjà avec des mairies comme celle de Beaulieu les Fontaines.

La maintenance annuelle est de 490 € TTC la première année puis 259 € les années suivantes.

Une formation téléphonique de 2 heures est indispensable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce choix et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire et l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes en règlement d'une facture que celui-ci à régler à la place de la commune pour la restauration lors du 14 juillet dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser cette subvention exceptionnelle au comité des fêtes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

8. POINT SUR LA CEREMONIE DU 19 SEPTEMBRE.

37 personnes extérieures ont répondu à l'invitation.

Monsieur l'Abbé Cardot fera la messe avec l'Harmonie d'Orvillers Sorel et la chorale le Chant d'Images.

Pour l'installation, le rendez-vous est le vendredi matin.

9. QUESTIONS DIVERSES.

- Une subvention de 50 % soit 7.630 €, a été accordée par Monsieur Patrice CARVALHO, pour l'achat de la balayeuse.
 - Le passage se fera toutes les 3 semaines. Un calendrier sera établi pour avertir les administrés afin que les voitures ne gênent pas
- Monsieur le Maire propose que le conseil se réunisse afin de faire le tour du village afin de regarder les aménagements progressifs nécessaires à la commune. Celui-ci est prévu le 5 octobre prochain à 10 h 00.



- Le nombre de délégués au Pays des Sources a changé. Jusqu'à présent il y avait deux délégués titulaires, le Maire et le 1^{er} adjoint, pour les communes de plus de 500 habitants.
 - Après rectification, Monsieur le Maire reste seul délégué titulaire et Monsieur Capillon passe suppléant.
- Madame Delphine GUILBERT demande si on peut rendre la salle des fêtes plus visible.
 - Des panneaux seront installés.
- Pour le PLU, il y aura une réunion d'ici 3 semaines.
 Suite au premier rapport du commissaire-enquêteur, Urba-Services a répondu aux questions posées.
 - Le commissaire-enquêteur doit répondre pour le 19 septembre.
 - Une réunion aura lieu avec toutes les personnes concernées.
 - Le conseil municipal devra approuver le PLU d'ici la fin de l'année.
- Une réunion de la commission sécurité aura lieu d'ici la fin de l'année.
- Les membres du conseil municipal se proposent de venir un soir pour repiquer les fleurs devant la Mairie.

Séance levée à 20 h 40

Le village

)) Les travaux

Cet automne, vont démarrer deux types de travaux dans la commune.

(Travaux effectués par des entreprises extérieures.)

- 1 / <u>Des travaux de pose d'enrobé</u>, par l'entreprise Degauchy (voir décision dans le compte rendu de réunion de conseil ci-joint).
- De l'enrobé rouge dans la cour de la mairie. Pour rendre la cour plus jolie mais avant tout pour rendre l'accès à la cour possible pour les enfants du périscolaire et de l'école. A savoir que nous ne pouvons pas faire jouer les enfants sur les gravillons actuels.
- et de l'enrobé noir pour terminer la cour des logements du presbytère et pour faciliter la vie des locataires.



Une subvention de 40 % a été accordée par l'Etat pour ce chantier.

- L'entreprise Loïc Bertrand de Lagny, s'occupera de la réfection des joints des 2 faces du mur du presbytère, coté cimetière.
- tandis que l'entreprise Evain, s'occupera des deux faces du mur du cimetière côté rue. Il y a les joints de brique à refaire mais aussi de

nombreuses pierres blanches à remplacer.

La porte en bois sera aussi remplacée.











Le village

Actualités

Les conseillers municipaux ont décidé de se réunir pour effectuer les plantations des végétaux dans la commune.

Cela a commencé par les bacs à fleurs devant la Mairie.

Ensuite un groupe de travail a été créé, associant quelques personnes de la commune ayant des connaissances en espace vert et fleurissement et certains conseillers municipaux.

Ce groupe de travail est chargé de faire des propositions au conseil municipal qu'en a l'amélioration ou à l'aménagement de nouveaux espaces verts. Le tout en tenant compte des contraintes d'entretiens, budgétaires et des nouvelles réglementations sur l'utilisation des Phytosanitaires.



REUNION PUBLIQUE





Réunion publique



Mr Le maire et ses adjoints vous rencontreront : <u>le samedi 15 novembre à 15 heures</u> lors une réunion publique d'information à la salle des fêtes, pour vous parler des normes d'utilisation des produits phytosanitaires, ainsi que pour répondre à des questions diverses.



Si vous avez un projet culturel, sportif, associatif, n'hésitez pas à venir rencontrer Michael Sanchez l'adjoint à la communication le vendredi soir en Mairie.

La commission communication peut vous aider.

Plusieurs projets sont à l'étude et votre projet peut venir appuyer un travail déjà en cours ou ouvrir une nouvelle piste de travail. L'équipe « communication » est à votre écoute.



Les projets

A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR

Le conseil municipal souhaite mettre en place un nouveau conseil des Jeunes :



C M J



Conseil Municipal des Jeunes

Tu as entre 12 et 16 ans. Tu habites Lagny.

Tu as des idées, des projets, tu veux les partager ...

... pour les réaliser DEVIENS CONSEILLER

A travers le Conseil des Jeunes, les jeunes citoyens élus pour 2 ans proposent et réalisent des actions à Lagny, développent des projets personnels ou collectifs, informent les jeunes de la commune, participent à des actions citoyennes et représentent la jeunesse du Village lors de rencontres locales.

Leurs idées sont attendues et se seront entendues.

Vous serez invité à vous exprimer, mais aussi à vous impliquer en faveur de la jeunesse, de l'environnement, de la culture, de la solidarité.

En devenant conseiller jeune, vous deviendrez le porte-parole de tous les jeunes de Lagny auprès de la Municipalité.

Au-delà de ce rôle, ce sera l'occasion pour vous de défendre les sujets et projets qui vous tiennent à cœur, d'être à l'écoute des autres et de s'exprimer dans le respect des opinions des autres.

Réunion d'information et dépôt de candidature : Le vendredi 14 novembre 2014 à 19 h 30

Salle des fêtes de Lagny

Avec Michael Sanchez, Adjoint au Maire chargé de la communication et son équipe : Nathalie Schmitt, Delphine Guilbert, Caroline Leuregans, Sandrine Minard et Thierry Lazzati.

Bulletin de candidature à la fin de ce bulletin municipal



La vie à Lagny

Retour sur

La 4 ème fête des voisins, le 31 mai 2014





Une centaine de personne s'est réunie samedi pour la quatrième édition de la fête des voisins organisée par Adama Mboup "c'est toujours avec un grand plaisir que je m'occupe de cette manifestation en comptant sur l'aide de beaucoup de personne qui ont envie de s'investir" souligne-t-elle. L'organisatrice en a profité pour faire découvrir à ses voisins et voisines les recettes du Sénégal, son pays d'origine "le but c'est que tout le monde puisse partager et s'amuser, d'ailleurs les enfants l'ont bien compris, ils s'éclatent!". Lagny Omnisports, l'association sportive du village s'est également rendue sur le stade qu'elle connait bien pour participer aux diverses animations proposées. Un chapiteau décoré et un peu de musique ont suffi à convoquer la bonne humeur des uns et des autres "aujourd'hui le sourire est contagieux" lance un des participants. Adama remercie particulièrement la commune pour son soutien.

Retour sur La fête du village le 07 et 08 juin 2014

Le samedi : le trail de la Montagne

Le trail de la Montagne fut encore une fois un succès populaire. 126 adultes ont parcouru les circuits de 10 ou 23 km dans la Montagne de Lagny pendant que 56 enfants couraient dans les rues de Lagny.

A CONTRACTOR OF THE STATE OF TH





Le dimanche : la brocante et la fête foraine







L'édition 2013 de la brocante avait été catastrophique tant l'orage avait gâché la fête. Cette année ce fut une belle réussite. La brocante a accueilli une centaine d'exposants.

De nombreuses familles et badauds ont pu chiner, ont pu flâner dans Lagny avant de se restaurer dans la cour de l'école.

La troupe Les Panpanas ont diverti tout ce petit monde.

Les enfants eux ont bien profité des manèges.







Remerciements à Lagny omnisports de s'être occupé de la restauration, au comité des fêtes d'avoir offert cette soirée musicale et à l'amicale des sapeurs-pompiers de Lagny qui gère la brocante et la buvette.



Le concours de boule du comité des fêtes le 22 juin

Le concours de pétanque étant initialement prévu le 11 Mai a malheureusement dû être annulé pour cause de mauvaise météo. Il nous a donc fallu trouver une autre date c'est donc le 22 juin qu'il a enfin eu lieu. Ce fut une journée sous le signe du soleil et de la bonne humeur. 11 équipes étaient au rendez-vous composées de gens du village et de leurs amis ou famille et de quelques personnes extérieures aussi.

Des primes étaient prévues pour les trois premières équipes et tous les joueurs sont repartis avec leur filet garni.

(Remerciements à Aurélien pour l'arbitrage.)





Les jeux inter-villages de la bonne entente le 05 juillet à Cuy



Cette année les jeux inter-villages avaient lieu à Cuy.

Les sept communes de la bonne entente (Cuy, Cannectancourt, Plessier de Roye, Evricourt, Thiescourt, Dives et Lagny) se sont affrontées dans la bonne humeur dans les épreuves de Cuylanta. Epreuves inspirées du célèbre jeu télévisé, comme les poteaux, les liens, le relais, le parcours de l'aventurier etc ...

L'équipe de Lagny (en vert sur les photos) a fièrement défendu nos couleurs, mais cette année c'est Thiescourt qui a remporté les jeux inter-villages.

Si vous souhaitez renforcer l'équipe de Lagny pour l'année prochaine, n'hésitez pas à vous rapprocher de Eddy Thiesset. Vous passerez un bon moment de convivialité et de rigolade tout en défendant notre commune.





the second secon

La fête du Nationale le 14 juillet







Après la cérémonie officielle aux monuments aux morts et à la stèle des fusillés, le cortège de la population, des musiciens, des pompiers et des élus ont en partie pris place dans les calèches de Luc pour rejoindre le stade.

Le comité des fêtes les y attendait pour le pot de l'amitié et pour débuter une après-midi récréative composée de nombreux jeux anciens en bois, de structures gonflables pour les enfants. Les adultes eux ont pu participer aux concours de boule ainsi qu'au tir à la carabine organisé par les élus.



Pour ouvrir la soirée repas champêtre, musique et feux d'artifice, Mr Le Maire a remis les récompenses des différents jeux concours de l'après-midi.

Il a aussi récompensé et félicité les diplômés de cette fin d'année scolaire.

Mme Bourgin a été aussi mise à l'honneur et remerciée pour ses 17 années au service de la commune.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraire.

Le feu d'artifice a été tiré après le repas par les pompiers de Lagny







Remerciements au comité des Fêtes pour avoir géré la manifestation du 14 juillet et merci à l'amicale des sapeurs-pompiers de s'être occupé du feu d'artifice.

L'école

La kermesse de fin d'année scolaire le 27 juin







Les enfants du regroupement scolaire (SIRP Cuy, Dives, Lagny) se sont retrouvés à l'école de Lagny pour nous présenter leur spectacle sur le thème « la Kermesse des couleurs ».

Les cinq classes nous ont tour à tour présenté leurs chants et danses, le tout plein de rythme, de couleurs et de jolis sourires.

Un grand Bravo à tous ces jeunes artistes et aux institutrices et aux parents d'élèves pour ce délicieux moment.

La rentrée scolaire



"La controverse de la réforme des rythmes scolaires et son application avaient laissé présager une rentrée plus ou moins bousculée, et c'est un peu anxieux que parents et enfants ont repris le chemin de l'école. Après deux mois de vacances bien mérités quelques pleurs que des sourires ont vite rattrapé, les écoliers se sont donner la main pour entrer dans les rangs qui mènent aux classes : la cloche a sonné, c'est reparti pour un an !"

Retour sur

La commémoration du 19 septembre 1914







19 septembre 1914, La France s'apprête à vivre les pages les plus noires de son histoire, avec ce que l'on appellera La Grande Guerre, Lagny et ses Enfants subiront l'horreur et la folie des hommes en perdant cing

Lagny et ses Enfants subiront l'horreur et la folie des hommes en perdant d innocents.

Pendant le conflit, 22 hommes de Lagny partirent défendre la France et ne reviendront pas, 10 habitants de Lagny et des centaines de soldats périront sur notre territoire.

Nous ne les oublierons jamais.

La commune a souhaité accomplir son devoir de mémoire en célébrant le centenaire de la guerre 1914-1918 en l'honneur du Maire Paul PICART, du Curé Denis FLAMAND d' Octave et Fernand LAVACQUERY et Jules LECLERC morts pour la France.

C'est sur les pas des fusillés, que l'Abbé CARDOT a accepté de dire une messe sur les lieux même du crime, accompagné de l'Harmonie d'Orvillers Sorel et de la chorale le Chant d'Images.

A cette occasion Sébastien NANCEL et Philippe MARINI, Sénateur Maire de COMPIEGNE ont partagé leur discours dont les émotions étaient tiraillées entre la tristesse d'un tel passé et la joie de ce moment de commémoration qui a rassemblé une centaine de personnes.

Après la messe, et le dépôt de gerbe par les élus, un verre de l'amitié a permis aux uns et aux autres de se réunir, de se transmettre les enseignements d'une telle opposition.





Remerciements à Mme et Mr Rabaste pour leur investissement.

La vie à Lagny

)> L'agenda

Le comité des fêtes vous propose :

A STATE OF THE STA



DEFILE D HALLOWEEN

Par le Comité des Fêtes de Lagny



LE VENDREDI 31 OCTOBRE 2014 DE 17H A 19H

Rendez-vous place de la mairie.

Participation de 1 €uro par enfant participant.

Défilé des enfants déguisés dans les rues de LAGNY. Les enfants feront du porte à porte afin de récolter des bonbons qui seront mis dans un sac unique. Le partage aura lieu pendant la collation (croque monsieur) qui se déroulera à la salle des fêtes après la collecte des bonbons.

Les habitants acceptant que les enfants frappent à leur porte, colleront sur leur boite aux lettres ou sur leur porte la « citrouille »



BOURSE Salle des Fêtes 60310 LAGNY

AUX JOUETS

VENTE : Samedi 8 novembre 2014 De 9 h à 18 h

Organisé par le *Comité des Fêtes de Lagny* Renseignements : 09.50.39.67.47 (heures repas)

Vous déloses! Nous vendons!

Dépôt des articles (ouvert à tous, 20 articles par liste, 1 in (site gratuite)

Vendredi 7 novembre 2014 De 13 h à 20 h 30



Lundi 10 novembre 2014 De 16 h à 20 h



Le Comité des Fêtes de Lagny retient 10 % sur les ventes









- * Jeux, Josets, Josets avec piles
- Articles de puériculture
- Refuse :
- Objet en mauvals état, sales.



our les achets : palements uniquement en espèces ou chéques à l'ordre du Comité des Fêtes de Lagny.

L'agenda





Dimanske 14 désembre 2014



Au <u>monde de Lili</u> pour les enfants âgés jusqu'à 8 ans (au 31 décembre)

Au <u>bowling</u> (2 parties) pour les enfants de 9 à 18 ans



L'agenda

Carlotte Company

Cérémonie du 11 novembre 2014 RDV à 11h 15 place de la mairie Défilé à 11h30 Dépôt de gerbe aux monuments Suivi d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes.



Patrimoine



Lagny

Noir et blanc

2 LAGNY (Oise) - Place et Mairie.

Octobre 2014





Maurico



Inscription en Allemand sur le Fronton de La Mairie en 1914

Informations utiles

La déchetterie de Lassigny

Les conditions d'accès



Le SMVO a mis en place un système de contrôle par carte d'accès afin d'améliorer l'accueil des usagers particuliers ou professionnels. Ce système de gestion informatique permet d'assurer le contrôle des usagers et le suivi de la déchetterie (fréquentation, flux des déchets...).

Comment obtenir une carte?

Les particuliers, les collectivités et les professionnels doivent remplir un formulaire disponible en déchetterie ou sur internet : www.smvo.fr

Pour les particuliers, l'accès est gratuit sur l'ensemble du réseau VERDI (soit 22 déchetteries). Consulter le règlement intérieur des déchetteries à l'usage des particuliers.



























Horaire unique, c'est plus pratique!

Toutes les déchetteries du réseau VERDI ont le même horaire et cela quelle que soit la saison.

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h **Le dimanche** de 9h à 12h Fermé: le lundi et les jours fériés

Les habitants du Pays des Sources peuvent aussi accéder aux déchetteries d'Estrées-Saint-Denis, de Clairoix, de Noyon et de Guiscard. Renseignements : N° Vert 0 800 60 20 02)



Les Encombrants

Collecte des encombrants sur rendez-vous : comment ça marche ?

Depuis le 1er janvier 2010, le Pays des Sources a mis en place un service de collecte sur rendez-vous avec la recyclerie de Noyon. Seuls les objets réutilisables sont collectés. La recyclerie aide à l'insertion professionnelle et permet à la population d'acquérir des objets en bon état à prix modiques.

Pour bénéficier du service, il suffit de prendre rendez-vous avec la recyclerie de Noyon au

03 44 09 70 30

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Un camion de la recyclerie collectera vos encombrants chez vous aux heures fixées avec la recyclerie. Le tonnage maximum autorisé par habitation est de 10 m³.

Les déchets autorisés :

Tout objet non collecté avec les ordures ménagères pour des raisons d'encombrement ou de poids (ballon d'eau chaude, palette de bois,...), les objets réparables, réutilisables (machine à laver, petit électroménager, livre, vélo, meuble, vaisselle,...), tout objet provenant d'un déménagement.

Les déchets exclus de la collecte :

- Les déchets ménagers spéciaux (pot de peinture, solvant...),
- les gravats (plâtre, terre, pierre, déchet de construction...),
- les déchets végétaux, les déchets d'entreprises et commerçants,
- les déchets automobiles (pneumatique, pièce de carrosserie...),
- les matelas, les D3E* irrécupérables,...

Avis Important:



SERVICE DES EAUX <u>AVIS D'ARRÊT D'EAU</u>

AFIN D'ASSURER LE LAVAGE ANNUEL DU RESERVOIR D'EAU DE LA COMMUNE DE

LAGNY

UNE COUPURE D'EAU EST PREVUE LE ..

MARDI 21 OCTOBRE 2014 DE 09H00 A 16H00

NOUS VOUS INVITONS A RESTER VIGILANTS LORS DE LA REMISE EN EAU QUI SERA EFFECTUÉE SANS PRÉAVIS

A la remise en eau la présence d'air dans le réseau provoque parfois une émulsion d'eau et d' air cela peut entraîner une coloration de l'eau

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SAUR

TEL 03 60 56 40 01





CMJ

the second secon

Conseil Municipal des Jeunes

Tu as entre 12 et 16 ans ? Tu habites Lagny ?
Tu as des idées ? Des projets ? Tu veux les partager ?
Deviens Conseiller, présente ta candidature

Nom:
Prénom:
Age: Date de naissance:
Classe et école :
Adresse:
Mon n° de portable :
N° de téléphone des parents :
Mon email :
Email Parents:
Mes centres d'intérêts :

Bulletin à remettre lors de la réunion d'information, ou à déposer dans la boite aux lettres de la mairie.

Réunion d'information et dépôt de candidature : Le yendredi 14 novembre 2014 à 19 h 30 Salle des fêtes de Lagny